

LE FONDS DE SOLIDARITE DE L'ECOLE LACORDAIRE

- QU'EST-CE QUE C'EST ?
- SON FONCTIONNEMENT
- BILAN 2012-13

QU'EST-CE QUE C'EST ?

- - UNE CHARTE
- - UNE ADHESION DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE DANS SON ENSEMBLE
- - UN FINANCEMENT

UNE CHARTE

Objet

Le fonds de solidarité a pour but de financer les actions suivantes par ordre de priorité décroissante :

- Aide aux parents qui rencontrent des difficultés pour payer la scolarité de leur(s) enfant(s) et/ou les activités liées au projet éducatif.
- Aide aux enfants des familles démunies qui rencontrent des difficultés dans leur scolarité (soutien scolaire, enfants handicapés...).

A titre subsidiaire :

- Financement de projets ou d'actions de solidarité organisés par l'Ecole avec la participation active des enfants.
- Financement de toute action de solidarité votée à l'unanimité par la commission.

UNE ADHESION DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE DANS SON ENSEMBLE

Le fonds de solidarité est géré par une commission appelée « Commission de Solidarité » qui est composée de :

Un représentant de la Tutelle Dominicaine
Le Chef d'Etablissement Coordonnateur
Le Président de l'OGEC
Le Président de l'APEL

UN FINANCEMENT

UN FINANCEMENT ANNUEL PERMANENT :

- 6.000 € de L'OGEC
- 3.000 € de L'APEL

UN FINANCEMENT ANNUEL REGULIER :

- Collecte annuelle auprès des Familles

LE FONCTIONNEMENT

Les demandes d'aide émanant des familles en difficultés sont reçues tout au long de l'année.

Elles doivent être déposées auprès du Directeur Administratif et Financier de l'Ecole.

Chaque demande doit être accompagnée des pièces justificatives de nature à permettre à la Commission de statuer en toute connaissance de cause.

Les demandes sont traitées en toute confidentialité par la Commission qui rendra réponse au plus tard un mois après la date de dépôt du dossier complet.

Les projets d'actions de solidarité sont présentés par toute personne désirant s'impliquer dans la politique de solidarité menée par la Commission. Pour atteindre leur but pédagogique, ces projets doivent faire la place la plus large possible aux enfants tant au niveau de la conception que de la réalisation.

BILAN 2012/13

MONTANT DE LA COLLECTE :

5.658 €

MONTANT DES AIDES ACCORDEES :

17.931 €

NOMBRE DE FAMILLES AIDEES :

15

SOIT UNE MOYENNE PAR FAMILLE DE :

1.195 €

BILAN 2011/12

MONTANT DE LA COLLECTE :

7.170 €

MONTANT DES AIDES ACCORDEES :

11.128.70 €

NOMBRE DE FAMILLES AIDEES :

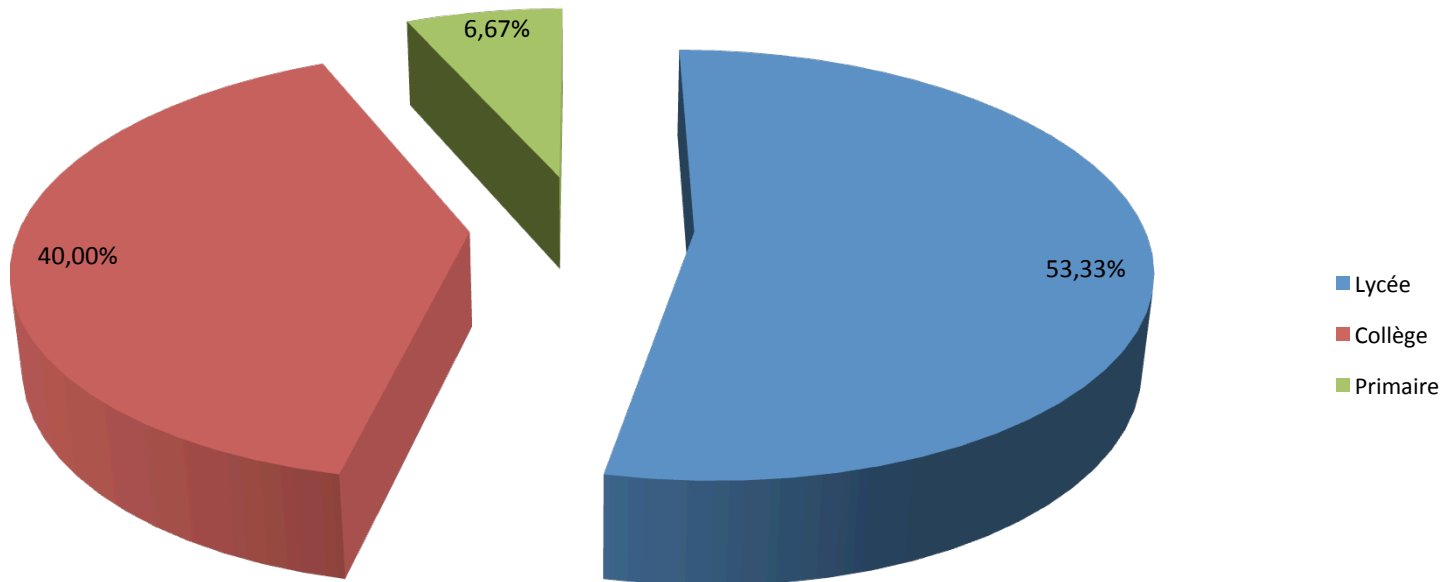
12

SOIT UNE MOYENNE PAR FAMILLE DE :

927.39 €

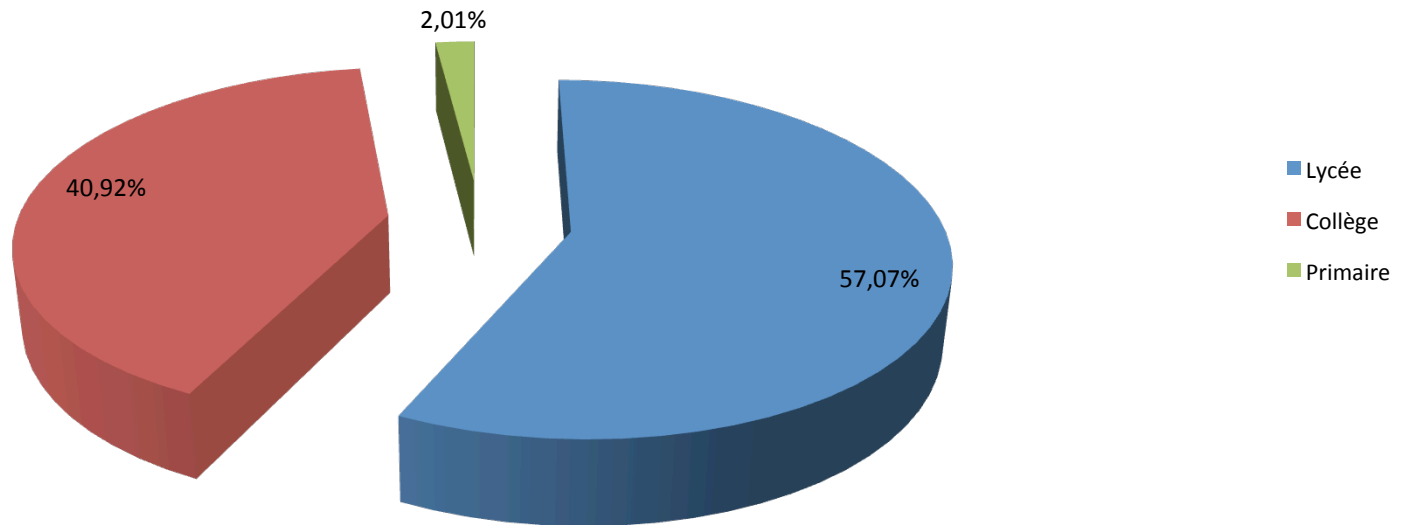
BILAN 2012/13

SOLIDARITE : REPARTITION PAR UNITE PEDAGOGIQUE (en nombre de demandes)



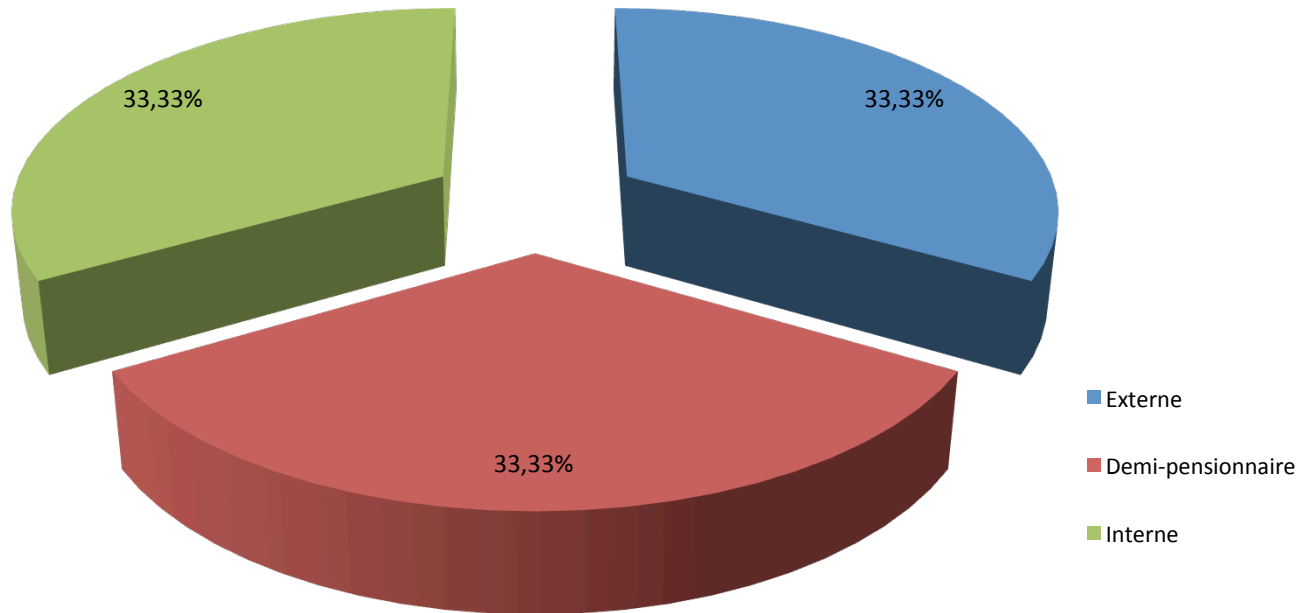
BILAN 2012/13

SOLIDARITE : REPARTITION PAR UNITE PEDAGOGIQUE (en montant d'aide)



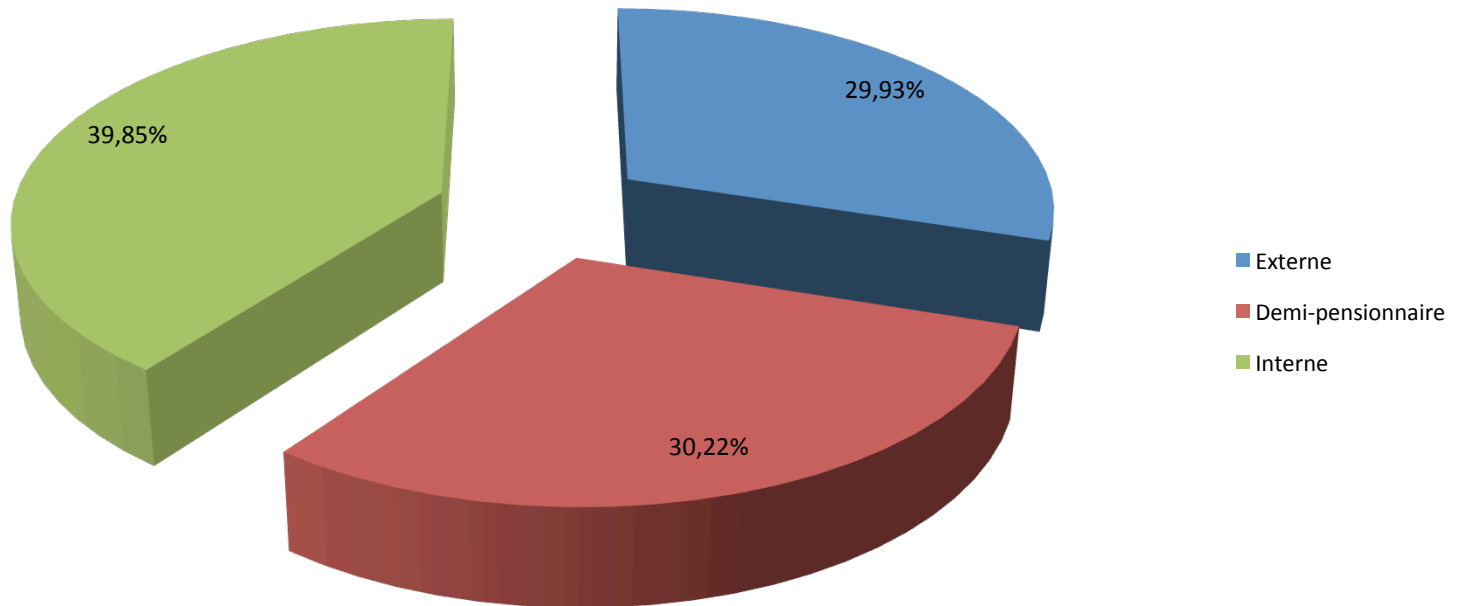
BILAN 2012/13

SOLIDARITE : REPARTITION PAR REGIME (en nombre de demandes)



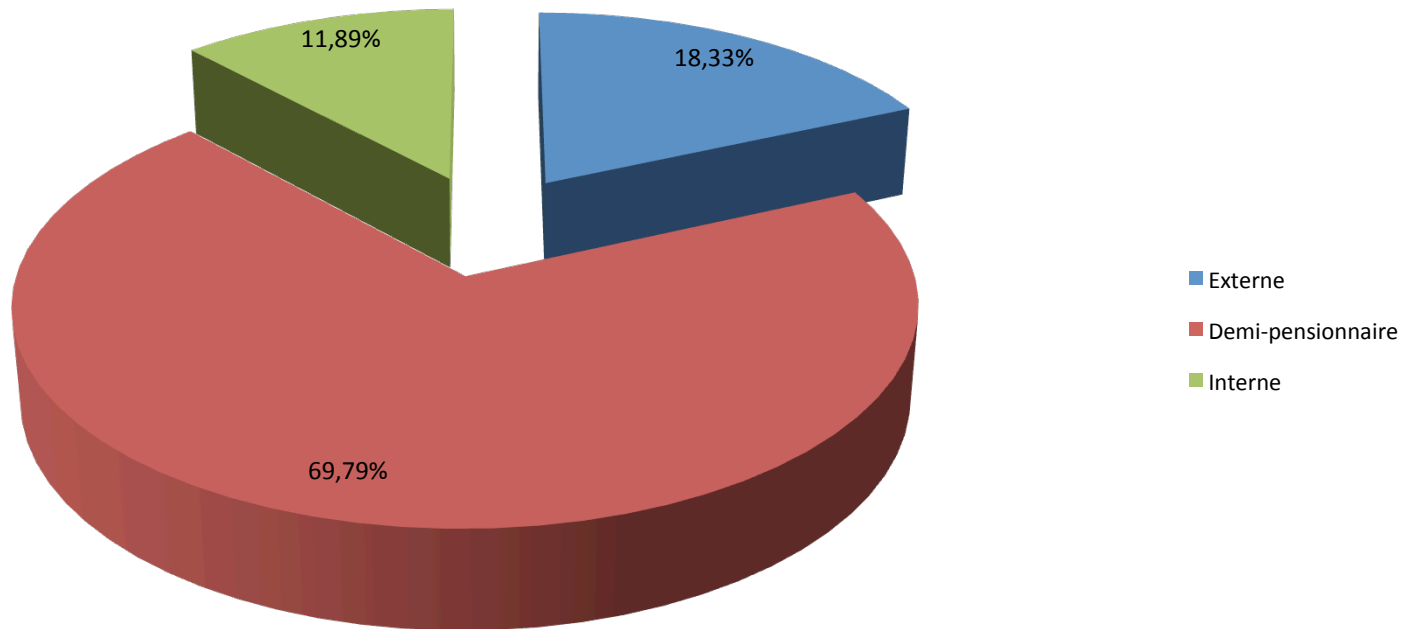
BILAN 2012/13

SOLIDARITE : REPARTITION PAR REGIME (en montant d'aide)



BILAN 2012/13

EFFECTIF DE L'ECOLE 2012/13 : REPARTITION PAR REGIME



EN GUISE DE CONCLUSION

- DECELER LES FAMILLES EN DIFFICULTE (particulièrement inscrites comme externes mais plus seulement aujourd'hui)
- CONTINUER L'EFFORT DE COLLECTE (30% de baisse de la collecte entre 2012 et 2011 et 21% de baisse entre 2012 et 2013)

